

Serre-Nerpol Bulletin d'informations N° 49



Le Mot du Maire

2012 s'en est allée, place à 2013 ! L'une s'est éteinte, l'autre apparaît, avec toutes les espérances que l'on souhaite à chaque mois de janvier : santé, bonheur, prospérité, travail et bien entendu, la récompense qui va de paire : l'argent. Pour celles et ceux qui se lèvent le matin pour rejoindre leur lieu de travail, qui leur permet de vivre dans cette société qu'est la nôtre, en espérant que les euros récoltés seront à la hauteur. Que peut-on espérer de mieux pour bien vivre sa vie et qu'elle soit au moins égale ou encore meilleure de jour en jour ? Ce ne sont que des souhaits mais comme c'est réconfortant et encourageant de les prononcer à chacun d'entre nous. Malheureusement, pour un certain nombre, qui ne fait que croître, la vie n'est en rien paisible et facile. Il y a tant de niveaux différents. On ne peut que souhaiter que cela ne s'empire pas pour les plus malheureux d'entre nous.

L'année a commencé avec son cortège de changements sur le plan local et territorial. Sur le plan communal, je n'y reviendrais pas car le sujet a été traité lors de la cérémonie des vœux du 19 janvier. Au niveau territorial, avec l'adhésion de Poliènas le 01 janvier 2011, puis de Quincieu en 2012, c'est au tour de St Quentin, Montaud et la Rivière de fusionner avec l'ancienne communauté de communes de Vinay pour former la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors (3C2V).

L'examen à l'assemblée nationale et au Sénat de la loi sur la décentralisation a abouti à des modifications concernant les prochaines élections municipales dont nous vous parlerons plus loin.

La réforme scolaire est un véritable casse-tête pour les élus en plus de son coût pour les collectivités, chacun va travailler sur ce problème en attendant sa mise en place pour la commune en septembre 2014 en essayant de trouver une formule qui conviendra à tous les partenaires sous réserves qu'il n'y ait pas encore de changement d'ici là. Nous allons prendre le temps d'attendre en évitant les précipitations inconsidérées...

Il est d'actualités de regrouper encore plus, de fusionner la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors avec celle de Saint Marcellin. Nous pensons qu'il est raisonnable de voir venir comme on dit chez nous et de laisser passer les élections de 2014 avant de foncer tête baissée dans l'inconnu et de savoir comment vous, citoyens allez avoir à faire face à ces modifications. En attendant de voir mûrir tout ceci, je vous souhaite de bonnes vacances ensoleillées.

Compte Administratif 2012 commune :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	255.046 € 54	293.408 € 88
Dépenses annulées		
Dépenses Nettes	255.046 € 54	293.408 € 88
Recettes émises	22.015 €	282.868 € 87
Résultat reporté 2011	190.888 € 64	
Résultat de l'exercice	- 42.142 € 90	- 10.540 € 01

Affectation du résultat 2012

Résultat de l'exercice Fonctionnement	- 10.540 € 01
Résultats antérieurs reportés fonctionnement	+ 87.065 € 81
Résultat à affecter en fonctionnement	+ 76.525 € 80
Solde d'exécution d'investissement D 001 Besoin de financement	42.142 € 90
Restes à réaliser	18.881 € 00
Besoin de financement	61.023 € 90
Affectation en réserves R 1068 en investissement	61.023 € 90
Report en fonctionnement cpte 001 RF	+ 15.501 € 90

Approbation compte de gestion 2012 du receveur

Considérant que le compte de gestion du percepteur est conforme tant en recettes qu'en dépenses, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune
Budget primitif 2012

Chapitre libellé	Dépenses Fonctionnement
011 charges à caractère général	122.125 €
012 charges de personnel	121.929 €
014 Atténuation de produit	6.246 €
65 Autres charges de gestion courante	27.253 €
66 Charges financières	6.222 €
67 charges exceptionnelles	100 €
022 dépenses imprévues	2.000 €
023 Virement à la section d'investissement	18.881 €
042 Opération d'ordre entre section	400 €
TOTAL	305.156 €



Chapitre libellé	Recettes de fonctionnement
70 Produits de services	9.000 €
73 Impôts et taxes	89.334 €
74 Dotations et participations	166.166 €
75 Autres produits de gestion courante	25.000 €
013 Atténuation de charges	149 €
76 Produits financiers	5 €
Résultat antérieur reporté	15.502 €
TOTAL	305.156 €

Chapitre libellé	Restes à Réaliser 2012	Dépenses d'investissement	Total RAR + VOTE
20 immobilisations		2.500 €	2.500 €
21 Immobilisations corporelles	3.117 €	4.097 €	7.214 €
23 immobilisations en cours	15.764 €	7.966 €	23.730 €
16 Remboursements d'emprunts		53.568 €	53.868 €
020 Dépenses imprévues		2.000 €	2.000 €
Total	18.881 €	70.131 €	89.012 €
D 001 solde d'exécution négatif d'investissement			42.143 €
Total dépenses investissement cumulées			131.155 €

Chapitre Libellé	Recettes d'investissement
13 Subventions reçues	3.588 €
16 dépôts et cautionnement reçus	1.200 €
10 Dotations réserves hors 1068	46.059 €
1068 Affectation résultat	61.027 €
021 Virement de la section fonctionnement	18.881 €
040 Opération ordre entre sections	400 €
Total recettes	131.155 €
Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement	19.281 €

Vote du Taux des taxes 2013

Taxe Habitation 9,41

Taxe Foncière Non bâti 18,06

Taxe Foncière bâti 46,83

Le contexte économique difficile continu, en conséquence le conseil municipal persiste à ne pas augmenter les taxes communales

Compte Administratif 2012 budget auberge

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section Fonctionnement	10.621 € 26	7.197 € 67	- 3.423 € 59
Section Investissement	7.981 € 31	10.894 € 83	2.913 € 52
Reports 2012 exploitation		+ 1552 € 36	
Reports 2012 investissement	-3774 € 83		
Total réalisation + reports	22.377 € 40	19.644 € 86	- 2.732 € 54
Total section exploitation	10.621 € 26	8.750 €	- 1871 € 23
Total section investissement	11.756 € 14	10.894 € 83	- 861 € 31
Totaux cumulés	22.377 € 40	19.644 € 86	- 2732 € 54

Affectation du résultat 2012

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation et un déficit d'investissement, le conseil d'administration ne peut que reporter ces résultats négatifs à l'exercice budgétaire 2013

Approbation du compte de gestion 2012 du receveur pour le budget auberge

Considérant que le compte de gestion du receveur est conforme aux dépenses et aux recettes du compte administratif de la commune le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

Budget Primitif 2013 auberge

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses
011	Charges à caractère général	2.276 €
66	Charges financières	1.834 €
68	Dotations aux amortissements	1.236 €
023	Virement à la scti°investissement	1.861 €
042	Opération ordre entre section	7.120 €
Total		14.327 €
D 002 déficit reporté		1.872 €
Total dépenses d'exploitation		16.199 €
Chapître	Libellé	Recettes
70	Ventes produits,	2.417 €
75	Autres produits de gestion	8.718 €
77	Produits exceptionnels	900 €
042	Opération ordre entre sections	4.164 €
Total		16.199 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses	Libellé	Dépenses
16		Emprunt	3.955 €
040		Opérations ordre entre section	4.164 €
D001		Dépenses reportées	862 €
Total dépenses			8.981 €
Chapitre	Recettes	Libellé	Recettes
1068		Dotation fds réserves	
021		Virement sect fonctionnement	1861 €
040		Opération ordre entre section	7120 €
Total			8981 €

CCAS

Approbation du compte administratif 2012

Section	Résultat clôture 2011	Dépenses	Recettes	Résultat 2012
Fonctionnement	+ 789 € 60	1.179 € 19	753 €	+ 363 € 41
Investissement	0	0	0	0

La somme de 363 € 41 sera reprise en excédent de fonctionnement pour l'année 2013

Approbation du compte de gestion 2012 du receveur

Le compte administratif étant en correspondance complète avec le compte de gestion, le conseil d'administration valide et approuve le compte de gestion du receveur 2012

Budget primitif 2013

Chapitre	Libellé	Dépenses
60623	Alimentation	164 €
607	Achat de marchandises	200 €
6232	Fêtes et cérémonies	1.500 €
678	charges exceptionnelles	
Total		1864 €

Chapitre	Libellé	Recettes
70311	Concessions dans les cimetières	
7474	Subvention commune	1.500 €
002	Résultat reporté	364 €
Total		1.864 €

Programme de Voirie 2012

Cette année, il est décidé de ne procéder qu'à des emplois partiels pour environ 15 tonnes sur toutes les voies communales. L'entreprise Vicat a été choisie pour un montant de 20.850 € HT.

Projet Accessibilité handicapés de la Mairie : Un dossier avait été déposé à la maison du territoire mais tous les dossiers d'accessibilité sont en attente de financement. André Vallini nous a informés qu'il dispose d'une enveloppe parlementaire qu'il compte répartir pour des projets locaux de mise en accessibilité des bâtiments publics des communes de moins de 500 habitants, nous lui avons donc soumis notre dossier d'accès à la mairie et nous attendons sa réponse.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations du 1^{er} semestre 2013 :

Séance du 11 février :

Délibération demandant le report d'application des rythmes scolaires à la rentrée 2014
Délibération tarif de location de l'abri vestiaires
Délibération achat du pack e –magnus logiciel comptable et administratif de gestion des communes pour application de la dématérialisation
Délibération pour la location d'un photocopieur pour la mairie en remplacement de l'ancien

Séance du 08 avril :

Délibération concernant le raccordement au réseau EDF de la villa Rousset Frédéric.
Délibération approuvant le compte de gestion 2012 du receveur pour le service auberge
Délibération sur le compte administratif de la commune et du service auberge 2012
Délibération adoptant le principe de provisionnement et son pourcentage pour les créances dues au service auberge
Délibération affectation de résultat de la commune 2012
Délibération approuvant le compte de gestion 2012 du receveur pour la commune
Délibération fixant le taux des taxes 2013
Délibération fixant le montant des subventions aux associations
Délibération demandant le service ATESAT de la DDE en 2013

Séance du 11 juin 2013

Délibération approbation des statuts de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors
Délibération approbation des modalités de représentativité des communes pour les échéances de 2014
Délibération générale d'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit
Délibération participation extension réseau électrique Frédéric Rousset
Délibération création d'un poste à temps complet adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01 juillet 2013
Délibération contrat de vérification de l'aire de jeux par Véritas
Délibération devis Vicat pour les emplois partiels

Broyeur d'accotement. L'acquisition d'un broyeur d'accotement permet à l'agent communal d'entretenir les chemins communaux.

Départ à la retraite de Joseph Veyret :

Joseph Veyret a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01 juin 2013, une petite cérémonie de départ a eu lieu avec la commune de Notre Dame de l'Osier le 15 juin où il s'est vu remettre pour ses 20 ans aux services techniques la médaille d'honneur communale du travail et un petit séjour dans le midi avec sa famille.



Suite à ce départ, nous avons proposé à Gérard Cotte de transformer son poste de mi temps à temps complet, celui-ci ayant accepté c'est lui qui aura la charge de l'entretien de la commune, il a plusieurs casquettes dont celle d'assistant de prévention de sécurité (ex ACMO) et a obtenu une habilitation électrique pour les petits travaux car on ne peut plus changer une ampoule dans une commune sans être habilité à cela. Nous souhaitons une bonne retraite à Jojo.

Aire de jeux :

Les jeux pour les enfants sont installés au stade vers l'abri vestiaires. Bien qu'ils soient conformes aux normes de sécurité, nous demandons aux parents d'être vigilants avec leurs enfants et nous leur rappelons qu'ils sont sous leur entière responsabilité. La mise en service est prévue après passage du bureau Véritas pour la vérification des installations le 09 juillet.



Cérémonie des vœux

Samedi 19 janvier 2013, le maire et son équipe municipale recevait la population pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Après avoir salué la présence des invités « extérieurs » et remercié les serre nerpolains d'être venus aussi nombreux, le maire a commencé son discours par un bilan de l'année écoulée en terme d'investissements et de travaux.

Ainsi, il a évoqué les travaux de voirie, puis il est ensuite passé au programme de l'année en cours et a précisé : « vu l'importance des travaux réalisés en 2012, 2013 sera une année transitoire ».

Dans un tout autre registre, il a mentionné l'adhésion de la Communauté de Communes de Vinay à l'EFPL du Dauphiné (Etablissement Public Foncier Local), établissement « porteur » de foncier au service des collectivités.

Ensuite, quelques mots rapides sur la redevance incitative. Non seulement pour préciser que le Conseil municipal s'était prononcé favorablement au maintien du système incitatif mis en place au 1^{er} janvier 2012, mais aussi pour encourager à continuer les démarches de tri et solliciter les derniers réfractaires.

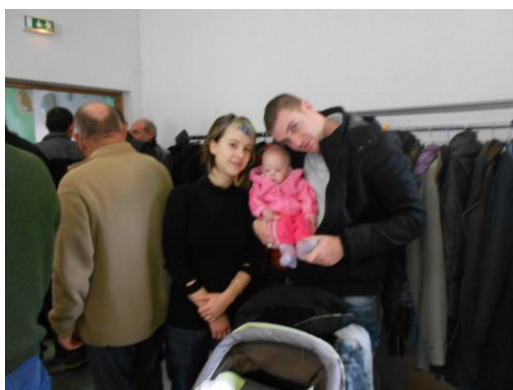
Comme les années précédentes, le maire a ensuite rendu hommage au tissu associatif en remerciant les personnes qui participent à la vie du village. Il a énuméré les différentes manifestations organisées par nos associations locales. Il a terminé par les événements qui ont marqué la vie du village en citant les 3 mariages et les 2 naissances enregistrées. Enfin, il a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et a remercié son équipe municipale et les employés communaux. La cérémonie s'est clôturée autour du verre de l'amitié.



C'est avec un grand plaisir que chaque année, nous avons chaud au cœur de la participation de chacun d'entre vous à la cérémonie des vœux



Lors de cette cérémonie, nous avons la grande joie de souhaiter la bienvenue aux nouveaux petits administrés de la commune par la remise de livrets de naissance aux nouveaux parents de l'année 2012. Cette année, ce sont les parents de Lizéa Livrieri et Loan Serrière qui se sont vus remettre ce livret.



Romain Mélanie et Lizéa Livrieri



Thibaud Serrière Charline Berthier et Loan

Etat Civil 1^{er} semestre 2013

Naissances : Ethan Jean- Louis Maurice Rozier le 12 juin à Voiron

Mariages : Néant

Décès : Roger Lambert le 11 février 2013

Reconnaissance avant naissance : Rozier Cédric et Emilie Cleyet-Merle le 10 juin 2013

Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser le mois de leur année de naissance. L'attestation d'inscription (et le certificat de participation à l'appel de la préparation à la défense) leur servira pour se présenter aux examens (Bac, BTS) ainsi que pour la conduite accompagnée, le permis de conduire.

Migration du Site de la commune.

Le pays du Sud Grésivaudan a souhaité mettre en place une plateforme web multi-site attractive et performante en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire d'un prestataire spécialisé chargé de proposer une solution technique adaptée et de mettre en œuvre l'ensemble des prestations associées nécessaires à son déploiement. **Le territoire souhaite exploiter et s'adapter aux nouvelles évolutions de communication (réseau sociaux, tablette téléphone), ce projet est aussi l'occasion de redéfinir les modalités de coopération entre les acteurs du territoire.**

Compte tenu d'un socle technique obsolète rendant toutes modifications de l'outil impossibles ou onéreuses, la création complète de la plateforme web de coopération, multi-sites et multi-contributeurs était nécessaire au moyen d'un site web de type « portail » pour permettre aux internautes en général, à ses usagers-citoyens et à ses partenaires en particulier, d'accéder à une offre territorialisée de contenus et services en ligne à partir d'une porte d'entrée locale (site vie locale) facilement identifiable sur le réseau internet visible depuis l'adresse www.sud-gresivaudan.org. La mise à jour des contenus repose sur un système simple et réactif.

Les contenus publiés respectent les normes en matière d'accessibilité pour être lus par le plus grand nombre quel que soit le matériel utilisé.

L'objectif :

- Fluidifier les échanges entre la collectivité (administration et élus) et ses publics (usagers, citoyens, partenaires) en disposant d'un canal de communication bidirectionnelle souple et maîtrisé ;
- Exploiter le potentiel d'interactivité du site pour consolider et améliorer les relations entre l'administration et les usagers des services publics, entre les élus et les citoyens, voire entre les habitants eux-mêmes ;
- Faciliter la mise en réseau de tous les acteurs de la vie quotidienne du territoire (services publics, associations, entreprises et commerces, etc) ;
- Favoriser le développement de l'administration électronique locale en positionnant le site de la collectivité comme un guichet web d'accès à l'administration et aux prestations de service public ;
- Moderniser la relation aux usagers-citoyens en leur offrant la possibilité d'accomplir certaines de leurs démarches administratives par voie électronique ;
- Construire une offre immédiatement disponible autour d'un bouquet minimal de 3 télé-services locaux ;
- Amplifier progressivement la démarche de dématérialisation des procédures en étoffant le catalogue des télé-services disponibles et en mettant en place un espace personnel sécurisé pour les usagers-citoyens ;
- Perfectionner le système de traitement des demandes pour les agents gestionnaires et interconnecter les télé-services avec les applications logicielles du système d'information de la collectivité (connecteurs métiers)

La commune procédera à cette migration à partir de fin juin et devrait être opérationnelle pour le mois de septembre, car toutes les communes devront avoir migré six mois avant les prochaines échéances électorales de 2014. Le site actuel restera pendant cette période accessible.

Repas des Anciens du 17 Février 2013



C'est un honneur et un plaisir chaque année renouvelés d'avoir l'occasion de partager ce traditionnel repas, moment privilégié que nous aimons partager ensemble avec nos "anciens" au cours duquel le menu et une rose remise aux dames permettent de garder un souvenir de la journée. Le maire a tenu à avoir une pensée tout particulière pour Michèle Lambert et sa famille dans la peine, pour Dédée Détroyat à peine remise de son opération ainsi qu'Yvette Caillat et Alain Mathevet. Nous remercions chaleureusement Jean-Christophe Gelas de ce délicieux repas.

Subvention 2013 aux associations.

ACCA 200 €

Foyer Rural 1000 €

La Saumonée 200 €

Club La Joyeuse Rencontre 200 €

Sou des écoles Chasselay Serre-Nerpol 800 €

Souvenir français : 31 €

Association Locomotive : 153 €

Leppar Bellevue 153 €

MFR Chatte : 153 €

Défilé du 08 mai 2013



L'ORIGINE DU 8 MAI

Ce jour est l'anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne, il commémore la fin de la Seconde guerre Mondiale (dans laquelle de nombreuses personnes sont décédées pour notre liberté). La tradition veut que les Municipalités déposent une gerbe de fleurs devant le monument aux morts lors d'une cérémonie, qui permet d'entretenir la mémoire collective et de rendre hommage à tous ceux qui ont participé à cet événement. C'est l'occasion de rappeler à chacun que s'il a des droits, il a aussi des devoirs dont celui d'honorer la mémoire de ces hommes, ces femmes, et ces enfants morts pour notre liberté. Ne les oublions jamais, et n'oublions jamais tout ce que nous leur devons. Le devoir de Mémoire doit être entretenu par les enfants des écoles, en assistant à la cérémonie du dépôt de gerbes de fleurs lors du 8 mai.



ALSATIS :

Une réunion d'information a eu lieu le lundi 25 mars à Chasselay. Le réseau est désormais ouvert aux inscriptions soit par le biais d'un bulletin d'adhésion disponible en mairie soit directement sur internet

Rappel des tarifs :

Basic 512 = 24 € 90 TTC

Débit 4 méga max = 19 € 90 TTC pendant 1 an puis 29 € 90

4 Méga symétriques = 24 € 90 TTC pendant 1 an puis 34 € 90

En supplément vient le coût de la location du modem 3 € 50 TTC ou l'achat à 120 €

Il est possible également d'avoir la Télé/TNT/ Multimédia par l'achat (100 €) ou la location d'une box pour 5 € TTC/ mois

Une option téléphonie pour 5 € /mois appels illimités pour la France, 10 € TTC/ mois vers les fixes et mobiles et 1 € 90 TTC/mois option illimitée vers 40 destinations.

Alsatis a annoncé lors de cette réunion une montée en puissance à 20 méga pour septembre 2013. A voir...

Modification des modes de scrutin pour les élections en 2014.

Pour les communes de moins de 1000 habitants le scrutin majoritaire à deux tours est maintenu pour les élections municipales avec panachage, la loi apporte toutefois quelques modifications :

Pour les élections communales : l'obligation est faite de déposer sa candidature de manière isolée ou groupée en préfecture au plus tard pour le premier tour le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin à 18 h, pour le deuxième tour le mardi qui suit le premier tour à 18 h. Elle indique expressément les nom, prénoms, sexe date et lieu de naissance domicile et profession du candidat et comporte sa signature et est assortie des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité. (Le dépôt de la liste doit être assorti, pour le premier tour de l'ensemble des mandats des candidats qui y figurent ainsi que les documents qui justifient qu'ils satisfont aux conditions posées par le code électoral).

Les communes de moins de 100 habitants passent à 7 membres du conseil au lieu de 9, les communes de 100 à 499 restent à 11 conseillers.

Pour les élections intercommunales :

Le ou les délégués des communes à l'intercommunalité seront désignés dans l'ordre du tableau : le maire, puis, le cas échéant les adjoints dans l'ordre de leur élection et les conseillers municipaux.

SICTOM :

Les trois communautés de communes adhérentes au SICTOM ont décidé de conserver le système de collecte des ordures ménagères par apports volontaires avec ouverture des moloks par carte **MAIS** en supprimant l'incidence financière de la Redevance Incitative.

Désormais votre facture "ordures ménagères" est fixe quel que soient le nombre de sacs déposés (montants des factures établis par chacune des trois Communautés de Communes).

Vous n'aurez donc aucun intérêt à déposer vos ordures ménagères résiduelles hors Moloks, mais il vous appartient de toujours bien et mieux trier vos déchets ménagers en utilisant les conteneurs de TRI ; bleus (papiers), jaunes (emballages) et verts (verres), les déchèteries et le compostage domestique si vous en avez la possibilité.

Le molok et moi ! 4 étapes pour bien déposer mon sac d'ordures ménagères

- 1 J'appuie sur le bouton, le bouton vert s'allume...
- 2 Je pose ma carte sur la vitre du lecteur (dans n'importe quel sens) et j'attends d'entendre un "Bip" et un "Clac"
- 3 Le tambour est activé, je l'ouvre doucement
- 4 Je dépose mon sac d'ordures puis je referme le tambour

Pas de vrac !

Je ne dépose pas mes déchets en vrac dans le tambour, mais dans un sac...

Dépôts sauvages !

Je ne dépose pas mes sacs au pied du conteneur, ce geste est passible d'une amende de 75 euros pour dépôt sauvage... Et les sacs déposés au pied des moloks ne signifient pas forcément que celui-ci ne fonctionne pas...

Les bacs de tri ne sont pas des poubelles

Les bacs de tri doivent garder leur fonction première et pour que le recyclage se fasse bien, j'y dépose uniquement les emballages spécifiés, les papiers et le verre.

Même s'il semble endommagé, le lecteur de carte des moloks fonctionne...



Il arrive, lorsque vous désirez déposer vos ordures ménagères résiduelles, que la plaque qui protège le lecteur de carte soit endommagée ou noircie et celui-ci semble hors d'usage. Le SICTOM a prévu ce genre d'incident, qui n'entame en rien le bon fonctionnement du lecteur. Le code barre n'est pas lu ; c'est grâce à l'émission d'un champ magnétique que votre carte est reconnue.

Donc, ne courez pas vers un autre point d'apport volontaire ! Passez simplement votre carte pendant **3 secondes** devant la plaque, même noire, le molok s'ouvrira et vous pourrez déposer votre sac !

ALLO REQIES

Vinay > 04 76 36 90 57
St-Marcellin > 04 76 64 01 81

Les personnes qui perdent leurs badges qui font parties de la **communauté de communes de Vinay** doivent le signaler en Régie de Vinay au **04.76.36.90.57** pour bloquer l'accès, afin qu'aucune autre personne ne puisse l'utiliser.

Pour en obtenir un nouveau, même numéro... Celui-ci sera facturé de 5 €.

ALLO REQIES

Vinay > 04 76 36 90 57
St-Marcellin > 04 76 64 01 81

Vous pouvez télécharger votre éco guide sur le site :

<http://www.sictom-sud-gresivaudan.org>



ATTENTION : Soyez prudents ! Respecter les règles élémentaires de sécurité, éviter les emplacements dangereux (trajectoires, abords des routes) Tenez vous le plus haut possible ! Gardez les enfants et les animaux hors de danger

RALLYE de Saint Marcellin édition 2013 : Il aura lieu les 5 et 6 Juillet

Vendredi 5 juillet de 19 h 10 à 23 h 45

A noter qu'il n'y aura que 2 passages le samedi avec réouverture de la route

Le samedi 06 juillet de 9 h 15 à 13 h 35

Et de 16 h 50 à 20 h 45

La Saumonée



Le Samedi 9 mars 2013, les pêcheurs étaient au rendez-vous.

En ce début de saison, nous avons effectué deux lâchers de 60 kg de truites fario. Nous rappelons que la Saumonée est réciprocitaine et que tout permis délivré permet de pêcher dans de nombreuses rivières du département mentionnées dans le dépliant joint. Le timbre Halieutique quant à lui permet de pêcher dans d'autres départements mentionnés également dans le dépliant.

Rappel des tarifs des permis :

Personne majeure : 75 €

Personne mineure (de 12 à 18 ans) 18 €

Enfant jusqu'à 12 ans : 5 €

Carte journalière 12 €

Facultatif : timbre halieutique : 25 €

Nous vous souhaitons d'agréables vacances

Le Bureau

Regroupement scolaire Chasselay & Serre Nerpol :

Le dernier conseil d'école a eu lieu le lundi 10 juin à Serre Nerpol.

Le projet d'école sur l'eau a enthousiasmé les enfants avec l'appui d'un intervenant de l'association Nature Environnement Isère, étude de l'eau potable et non potable, la deuxième partie du projet concerne l'eau domestique, les différentes saveurs de l'eau etc...

L'intervenant de musique a recueilli un accueil chaleureux et motivé de la part des petites et grandes sections. La récupération de minutes inutilisées par d'autres écoles permet de prolonger l'activité sur le mois de juin.

Une sortie de fin d'année est prévue le 04 juillet pour boucler le projet sur l'eau avec la visite des grottes de Choranche et du musée de l'eau à Pont en Royans.

Rentrée 2013-2014 :

Les inscriptions des CE2 à inscrire à Serre et des Grandes Section et CP à inscrire à Chasselay se feront suivant la procédure habituelle, inscription en mairie de la commune de l'école puis passage à l'école pour le retrait du dossier scolaire durant le mois de juin.

Il y aura 53 élèves sur le regroupement : Soit en cycle 1 : 17 élèves

En cycle 2 : 15 élèves

En cycle 3 : 21 élèves

2 très petits- 8 petits – 7 moyens- 4 grande section- 1 CP- 10 CE 1- 6 CE 2- 7 CM1- 8 CM2

Une liaison inter cycle est prévue afin de faciliter l'adaptation la rentrée des classes (visite de l'école qui reçoit)

Pour les sorties piscine : un appel est lancé aux bonnes volontés, parents, grands parents (qui doivent obligatoirement passer l'habilitation) pour l'accompagnement des sorties piscine. Les sorties commenceront le 12 septembre 2013.

Rappel : les demandes de carte de transport doivent être faites avant le **15 juillet** par internet ou par courrier. Ne pas jeter la carte de transport en cours.

Mme Emilie Simien – Baron et Mme Nathalie Rey nous ont annoncé leur départ à la fin de cette année scolaire, nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur prochaine affectation.

A retenir pour le fonctionnement de la cantine scolaire :

Les inscriptions à la cantine et à la garderie se font au moyen d'une fiche mensuelle distribuée en fin de mois pour le mois suivant

Il est impératif que les enfants qui ont été inscrits à la cantine et qui ne prendraient pas leur repas pour quelque cause que ce soit, préviennent la responsable des repas avant 8 heures en priorité au :

04.76.64.39.53 ou **04.76.64.26.60** (si absence école et cantine le signaler pour que le message soit passé à la responsable et que le repas ne soit pas facturé) si un de ces numéros ne répondaient pas, laissez un message sur le répondeur de la mairie au **04.76.64.26.56**.

Spectacle de danse des écoles de Chasselay et de Serre Nerpol

Il a eu le lieu le 28 mai à la salle des fêtes de Chasselay en présence des parents d'élèves. Les enfants ont beaucoup s'investir dans ce type d'activité.





A.C.C.A DE SERRE-NERPOL

Jean-Luc Bourgeat passe le flambeau à Jacky Martin

L'assemblée générale des chasseurs a eu lieu le 24 mai 2013 à Serre-Nerpol. Une réunion au cours de laquelle Jean-Luc Bourgeat confirma qu'il était contraint de passer les rênes de la société de chasse, après dix années de présidence. Jean-Luc Bourgeat a en effet une opportunité professionnelle qui est incompatible avec des responsabilités cynégétiques au sein d'une société de chasse. Dans ses futures fonctions Jean-Luc participera, entre autre, à l'attribution des plans de chasse au niveau du département. En conséquence, ne pouvant être « juge et partie », voici la raison qui a amené Jean-Luc à démissionner de la présidence. Franck Lambert a accepté d'assurer l'intérim dans l'attente de nouvelles élections. Le vote a eu lieu, avec un plébiscite pour Jacky Martin qui est désormais le nouveau président de l'ACCA de Serre-Nerpol. Un nouveau bureau a été constitué, Franck Lambert est vice-président, Gérard Caillat Trésorier, et Yannick Van de Caveye secrétaire.



Jacky

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2013

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS (LOI N° 2012-325 du 7 MARS 2012)

L'abrogation de l'article 4 des statuts et le remplacement par l'avenant modifiant l'article L.422-21 du Code de l'environnement (adhérents à l'ACCA) suite à la parution de loi n° 2012-325 du 7 mars 2012 est accepté à l'unanimité.

✚ **Responsables d'équipes** - (Art. 1-12 du Règlement de Chasse)
Les responsables d'équipes sont réélus à l'unanimité.

- Gérard CAILLAT
- Franck LAMBERT
- Patrick GAGELIN



une passion qui se transmet de génération en génération

DATE D'OUVERTURE : 8 SEPTEMBRE 2013

(Suivant Arrêté Préfectoral

RECAPITULATIF PAR ESPECES

PERDRIX :

Ouverture : 8 septembre 2013

Fermeture générale

Lâcher de 60 oiseaux (6 parcs de pré-lâcher – mi-août)

FAISAN :

Ouverture : 8 septembre 2013

Fermeture générale

2 lâchers de 60 oiseaux en septembre (06 et 20)

Lâcher de 60 oiseaux le 25 octobre

LAPIN :

Ouverture : 8 septembre 2013

Fermeture générale

LIEVRE :

Ouverture le 06 octobre 2013

Fermeture le 20 octobre 2013

5 demi-journées chassables : 06 / 12-13 / 19-20

Chasse uniquement en matinée et le week-end

CHEVREUIL :

Chasse en battue organisée par l'ACCA

UNE EQUIPE UNIQUE

Registre de battue signé par les participants avant chaque battue.

SANGLIER :

Chasse en battue organisée par l'ACCA

Une équipe unique

Registre de battue signé par les participants avant chaque battue

Chasse suivant le plan de gestion de l'Unité de Gestion 14

SECURITE BATTUE

Le port du baudrier orange est obligatoire pour les traqueurs et les personnes postées.

Le port de la casquette « fluo » est facultatif.

Les chasseurs devront se munir obligatoirement d'une **corne de signalisation**



MODIFICATION DES COTISATIONS

Les cotisations proposées sont acceptées à l'unanimité.

• Carte de Sociétaire (catégorie 1-2-3-4-5-6-7) :	70 €
• Carte « RETRAITE » (catégorie 8 - + 70 ans)	40 €
• Carte de membre extérieur (catégorie 9)	125 €
• Carte Journalière	10 €

Les cartes « premier permis » seront délivrées gratuitement.

Les cartes journalières seront délivrées après la fermeture du lièvre sur l'ACCA (20-10-13), ceci pour toutes les espèces.

Elles ne donnent pas droit à la chasse sur l'AICA : chaque société gardant ses invités.

Elles sont limitées à **1** carte d'invité par jour et par chasseur.

Pour les battues « Gros Gibier » ne seront acceptés que **2** invités par battue

Le Président **devra en être informé 8 jours à l'avance**

BUREAU

MARTIN JACKY PRESIDENT

LAMBERT FRANCK VICE-PRESIDENT

CAILLAT GERARD TRESORIER

VAN DE CAVEYE YANNICK SECRETAIRE



Membres du CA

BONIN DIDIER

GAGELIN PATRICK

SERRIERE CLAUDE

BOUVIER DANIEL

(MEMBRE SIEGEANT EN TANT QUE NON CHASSEUR)



Jean-Luc, les Tartarins te disent Merci pour ton investissement

Jean-Luc Bourgeat avec diplomatie et patience a démontré qu'il est possible de diriger une bande de tartarins, dans la bonne humeur et la convivialité. Etre sérieux, sans trop se prendre au sérieux, voilà un challenge assez complexe, qui est aussi bien dans les cordes de Jacky Martin. La saison à venir promet encore de bons moments.

Mais si Jean-Luc se met un peu en retrait, il s'investira encore pour la bonne marche de la société. Notamment avec l'organisation du repas des chasseurs dont la date est fixée au 03 Août.

Les réservations se font avant le 20 juillet auprès de Gérard Caillat au **04 76 64 24 10**

Et la journée boudin qui est d'ores et déjà calé au 19 janvier 2014



Patrick aux commandes de la chaudière
Tut, tut, c'est chaud !!



Pierrot et Michel en pleine action

Les Fêtes des Hameaux

La Croisière s'amuse, pour la quatrième année consécutive!!!!

A la croisée des deux communes de Serre-Nerpol et Chasselay, tout le quartier c'est réuni le samedi 1er Juin, apportant sous le bras des vivres et boissons afin de pouvoir passer un excellent moment tous ensemble (avec pour invités , les Maires des deux communes respectives).

Il n'est pas pour habitude de rester chacun chez soi, mais bien au contraire, avoir une excuse de plus dans l'année pour faire la fête. Même nos anciennes sont présentes avec leurs souvenirs et histoires d'antan. Pour nous les nouveaux venus, c'est ainsi que l'on peut reprendre le flambeau de cet art de vivre à la campagne.

On n'échappe pas à la fameuse partie de pétanque malgré le BAC et autres examens qui se préparent pour nos jeunes du quartier, alors à l'année prochaine..... tous en forme.



Et aussi les amis des Brosses et des Jachaudières

Le 16 juin, les familles Chardon, Martin, Rousset et Termoz s'étaient données rendez vous pour une journée festive, apéritif dinatoire et baignade pour les enfants.



Foyer Rural

L'assemblée générale du 05 avril 2013 n'a apporté aucun changement à notre grande déception. On prend les mêmes et on recommence...

Sylvie Caillat – Raphaël Corvey-Biron – Christophe Rousset – Valéry Rostaing-
Jacky Martin- Yolande Carlin – Patrick Gagelin – Yannick Van De Caveye- Florent
Rostaing et Gaëlle Gerboud

Le Marché de printemps qui a eu lieu le 05 mai s'est bien passé, les pains et les pizzas ont eu, eux, une fois de plus du succès. Le temps était avec nous heureusement ! Une matinée pour que les habitants du village puissent se voir, un moment pour papoter entre voisins.



Le Feu de la Saint Jean du 14 juin a eu lui aussi le beau temps. Nous avons apprécié le joli feu pour notre petit village, ce qui fait la fierté de notre équipe. Sur ces mots, l'équipe du foyer vous souhaite un bon été qui vient enfin et de bonnes vacances.

